



Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

4^{ème} séance

Conseil municipal du 24 juin 2025

PROCÈS-VERBAL

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

SÉANCE DU MERCREDI 24 JUIN 2025

Le mardi 24 juin à 12h, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

NOM ET PRÉNOM	PRÉSENCE AUX QUESTIONS	DONNE POUVOIR SUR LES QUESTIONS	DONNE POUVOIR À	ABSENCE AUX QUESTIONS
BELL-LLOCH Pierre	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
LADIRE Luc	10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			9
TAILLEBOIS Sarah				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BEN-MOHAMED Khaled	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
KONATE Fatmata	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
RAMAEL Albertino				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
SOUIH Salima	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
HAMANI Djamel		9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33	LECOMTE Ludovic	
OUGIER Isabelle				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
ATTAR Shamime				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
EBODE ONDOBO Bernadette	10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			9
BENBETKA Abdallah				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
GUENINE Sonia	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
IERG Valentin				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
LEFEBVRE Fabienne				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
LECOMTE Ludovic	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
KENNEDY Jean-Claude				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
JEANNET Agnès	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
LEPRETRE Michel				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
CHANTRY Eric				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
JEANNE Laurence	13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			9 ,10,11
VEYRUNES-LEGRAIN Cécile				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BEYSSI Philippe				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
LORAND Isabelle				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BOUAZZA Meher				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BOUVIER Stéphane				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
PORPIGLIA Francesco				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BEN-		13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33	BEN-MOHAMED Khaled	9 ,10,11

MOHAMED Salah				
BUCHOUX Béatrice	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
TMIMI Hocine				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
KABBOURI Rachida	13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33	9 ,10,11,	BEN-MOHAMED Khaled	
EDDAÏDJ Rachid				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
KACZMAREK Elsa				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
FORESTIER Christophe				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BAHRI Sandra				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
DURAND Maeva	9 ,10,11,13			16, 19, 22, 24, 27 et 33
SU Catherine				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
CIRANY Canelle				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
AMIMEUR Sophia Camélia		LADIRE Luc	10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33	9
MORONVILLE Margot		EBODE ONDOBO Bernadette	10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33	9
DEXAVARY Laurence				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
SALLEM Ryadh				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
DEGOUVE Karen	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
MONTAVA David	13			9 ,10,11, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BOURDON Frédéric				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
AFFLATET André Alain	9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33			
AUBERTIN Jérôme.				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
NJOH Emmanuel				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
GUISSET Carole				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
NABAIS Christelle				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
SALANON Chloé				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
STEFEL Naïga				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33
BERTHELOT Annick Marie Renée				9 ,10,11,13, 16, 19, 22, 24, 27 et 33

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 dernier est approuvé à l'unanimité

[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :

CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »

SC = groupe « Socialistes et Citoyens »

EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »

VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »

VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »

VAV = groupe « Vitry À venir »]

ORDRE DU JOUR

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le Maire propose donc le vote groupé des questions courantes numérotées :

QUESTIONS IMPORTANTES

9- Condition d'utilisation des photographies présentes sur les supports municipaux par les candidats aux élections municipales et territoriales 2026

Monsieur le Maire rappelle le cadre. Dans le cadre de la campagne officielle des élections municipales de 2026, il convient de réglementer l'accès aux photographies disponibles sur les supports municipaux, par les candidats. La délibération proposée reprend celle qui sera présentée au conseil territorial ce soir. Il alerte sur le fait qu'il s'agit bien des photographies présentes sur les supports municipaux, et qu'il ne s'agit pas de solliciter le service Communication de la collectivité.

Madame STEFEL demande si le prix des photos évoqué par le Maire est au forfait ou à l'unité.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de prix unitaire.

Madame DEGOUVE demande s'il ne s'agit que des photographies ou aussi d'autres supports, et s'enquiert du cadre d'utilisation.

Monsieur le Maire précise que sont aussi concernées les infographies municipales, et que le cadre est bien celui des élections.

Monsieur AFFLATET pointe que, par exemple, les photos publiées des élus lors des séances du conseil municipal sur les supports municipaux, sont toujours des photos de la majorité. Il considère donc que la mesure ne lui permettra pas d'avoir une photo de son groupe en action lors d'une séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire pense que le service Communication doit avoir des photos des élus d'opposition en séance. A défaut, il rappelle qu'il n'est pas opposé à ce que des élus puissent, en discrétion, se lever lors des séances pour prendre des photos, tant que ça ne perturbe pas le déroulement de la séance.

Madame STEFEL pointe le fait que la délibération proposée est avant tout pour le Maire et les élus de la majorité.

Madame DEGOUVE confirme et regrette que les supports municipaux accordent aussi peu de places aux élus de l'opposition. Elle en conclut que la délibération proposée ne sera que peu utile aux élus d'opposition.

Madame KONATE répond que les photos mettent en avant l'action municipale et donc celles et ceux qui la mènent, à savoir la majorité municipale.

Avant de soumettre la question au vote, Monsieur Le Maire précise qu'un arrêté sera pris au sujet des salles municipales et rappelle le cadre. Ainsi, les candidats aux élections pourront demander, à titre gratuit, la mise à disposition de deux salles et d'un gymnase pour mener campagne, dans les limites fixées par un arrêté municipal et au regard des nécessités de maintien des services publics. Lors des échéances précédentes, cela n'avait pas été le cas

Madame STEFEL s'interroge sur le choix de limiter les salles disponibles.

Monsieur le Maire rappelle que les salles sont déjà fortement mobilisées par les associations et collectifs vitriots.

Madame DEGOUVE demande des précisions sur la périodicité de la mesure.

Monsieur AFFLATET demande quel gymnase est concerné par la mise à disposition.

Monsieur le Maire précise que la période concernée est la période électorale, soit au 1^{er} septembre, et que le gymnase est Joliot-Curie.

Monsieur AFFLATET s'enquiert de la gratuité de la mise à disposition puisqu'il lui a été demandé, pour une réunion dans l'été, de valoriser une mise à disposition qu'il a demandé.

Monsieur le Maire s'étonne de cette demande puisque la période est en dehors de la période électorale et ne fera donc pas partie des comptes de campagne. Par ailleurs, la valorisation lui sera communiqué en cas de demande durant la période électorale.

A l'unanimité

10- Protocole transactionnel concernant un bien immobilier sis 8 rue auguste Blanqui

Monsieur AFFLATET s'étonne du projet présenté au conseil municipal, en pleine zone pavillonnaire. Il demande quel est l'objectif de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle qu'un important travail est mené et prévu sur l'ensemble du quartier, qui a déjà fait l'objet d'acquisition de parcelles. L'idée est de travailler sur une OAP (Opération d'Aménagement et de Programmation) sur la zone pour aller vers la baignade en Seine. L'idée est donc d'avoir un bord de Seine baignable et aménager en ce sens. Il s'agit ici d'un projet foncier à long terme.

Monsieur AFFLATET annonce qu'il s'abstiendra sur ce point, n'étant pas convaincu.

Madame DEGOUVE demande ce qu'il est prévu sur la zone dans l'attente de la Seine baignable.

Monsieur le Maire précise que rien n'est acté, les opérations se menant sur la zone.

Adoptée à l'unanimité des voix exprimées par :

16 pour (CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri) ;

1 abstention (M. Afflatet)

11- Bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées en 2024

Monsieur le Maire présente le point et rappelle que la majorité des points représentent soit des emplacements réservés soit des reprises de voirie.

A défaut d'autres questions ou autres observations, le point est mis au vote.

A l'unanimité

13- Déclassement par anticipation et cession de la parcelle communale cadastrées BD n°430, sise rue Maurice Coquelin (2 délibérations)

Monsieur le Maire rappelle que la majorité s'était engagée à déclasser la parcelle afin qu'un permis de construire soit déposé et des travaux effectués. Il rappelle par ailleurs qu'un bras de fer s'était engagé avec le Moulin Vert, qui a conduit à l'acceptation d'un protocole avec ce dernier pour privilégier les travaux sur les habitations collectives avant les pavillons individuels.

Madame STEFEL s'enquiert du devenir de la dizaine d'arbres présents sur la parcelle et des négociations avec la SAIMV (Société Anonyme Immobilière du Moulin Vert) concernant les rénovations attendues.

Monsieur LADIRE rappelle qu'une enquête a été diligentée sur l'état de santé des arbres présents. Il va se rapprocher des services pour savoir ce qu'il en est. Il rappelle par ailleurs que malgré l'abattage prévisible d'arbres sur les emprises de construction, un total de 200 espèces d'arbres différentes sera replanté, à laquelle il faut rajouter plusieurs cheminements arborés. Enfin, les travaux permettront de déminéraliser et de végétaliser la zone.

Il rappelle par la suite que les négociations avec la SAIMV, engagées en 2021 et pas toujours faciles, ont permis de garantir la reprise par le même bailleur IDFH (Île-de-France Habitat) des logements et leur rénovation. Cela doit permettre, tout en maintenant le niveau des loyers, de mener les rénovations d'une part et de s'assurer du respect des normes de construction NPRU / PLU.

Madame STEFEL s'interroge sur l'existence d'un calendrier prévisionnel. Elle pointe par ailleurs que si c'est une bonne chose que des études sanitaires soient menées sur les arbres, cela n'est pas pleinement satisfaisant. D'une part parce qu'une contre-expertise est toujours nécessaire. D'autre part car l'abattage n'est pas la seule réponse à apporter à un arbre malade. Elle rappelle par ailleurs des éléments précédemment évoqués quant à l'avantage des arbres vieux par rapport aux jeunes, notamment en matière d'absorption de CO².

Monsieur AFFLATET rappelle son opposition au projet global sur le secteur Moulin Vert. Il estime par ailleurs que personne n'arrive à visualiser le projet final et global du quartier, malgré l'existence d'outils de prévisualisation. Rebondissant sur le fait qu'apparemment, les négociations entre la Ville et la SAIMV sont toujours en cours, il estime que le calendrier ne convient pas. Ainsi, ce qui a été discuté il y a six mois n'est peut-être plus d'actualité. Par ailleurs, avec des élections municipales 2026 qui pourraient conduire à un changement de majorité, il estime que la majorité actuelle fait prendre un trop grand engagement sur un projet trop important à une potentielle future majorité. Il rappelle notamment l'état général fortement dégradé du quartier.

Monsieur LADIRE rappelle que 16 conseils de quartier ont été faites sur ce sujet, et conteste donc la supposée ignorance des habitants du quartier. Par ailleurs, il s'oppose aux propos de Monsieur AFFLATET qui conduirait à « repousser aux calendes grecques » un projet essentiel pour les habitants, alors que des enfants doivent se retenir faute d'avoir accès à des toilettes. Enfin, il rappelle que des présentations, des calendriers, des esquisses ont été présentés aux habitants, en s'appuyant notamment sur les associations du quartier.

Monsieur le Maire refuse lui aussi de repousser ce projet au regard d'une hypothétique majorité différente dans un an. Le projet actuel s'inscrit dans le respect du protocole vu avec les habitants. Il rappelle l'état « déplorable » de certaines habitations collectives, que le protocole doit endiguer. Il rappelle par ailleurs que le protocole doit permettre de récupérer la Maison sociale. Il rappelle par ailleurs que si une nouvelle majorité devait émerger en 2026, elle pourrait revenir sur le projet préalablement discuté mais que tout mettre en pause au regard de cette échéance desservirait les habitants, qui en ont assez de la situation.

En réponse à Madame STEFEL, il précise que l'objectif, au Moulin Vert comme ailleurs, est d'abattre le moins d'arbres possibles et d'en planter le plus possible. Toutefois, des arbres seront bien abattus dans la zone.

Monsieur LADIRE précise que la présentation aux habitants, si elle a mobilisé la Ville, est aussi de la responsabilité du Moulin Vert.

Madame DEGOUVE suggère que des maquettes soit produites pour permettre aux habitants de mieux visualiser le projet.

Faute d'observation supplémentaire, le Maire met aux voix le déclassement puis la cession.

La délibération DL2513A portant sur le déclassement par anticipation de la parcelle communale cadastrées BD n°430, sise rue Maurice Coquelin est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

16 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

3 contre (VEM et M. Afflatet)

La délibération DL2513B portant sur la cession de la parcelle communale cadastrées BD n°430, sise rue Maurice Coquelin est adoptée à la majorité des voix exprimées par :

16 pour (CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri) ;

3 contre (VEM et M. Afflatet)

16- LOGEO Habitat - Opération Malleret - Garantie communale

Monsieur le Maire s'enquiert de qui a demandé le passage en question importante de ce point.

Monsieur AFFLATET précise que c'était à son initiative car il est en opposition, comme à l'accoutumée, du rapport entre le nombre de places de parking insuffisant et le nombre de logements.

Monsieur LADIRE rappelle que ce *ratio* est issu directement du PLU. Il rappelle par ailleurs que même si le PLU permettait de dépasser ce rapport, il n'est pas sûr que les vitriots en sortent gagnants. En effet, cela conduirait certainement à des augmentations de loyers pour financer l'opération. Il rappelle enfin que le débat doit être plus large. La construction concernée par la délibération se situe dans un quartier avec de nombreux commerces de proximité et de nombreuses lignes de transports en commun. Il estime donc que le tout-voiture n'est pas essentiel, même si certaines populations peuvent en avoir besoin. Aller vers un modèle « 1 logement = 1 voiture » serait écologiquement mauvais et nuirait au commerce de proximité.

Monsieur AFFLATET note qu'il ne retrouve plus le nombre de places de parkings disponibles.

Monsieur le Maire lui rappelle les ratios, soit 1 place de parking = 1 logement dans le parc privé et 0,7 place de parking = 1 logement dans le parc public.

Faute d'intervention supplémentaire, la délibération est mise aux voix.

Adoptée à la majorité des voix exprimées par :

18 pour (CRC, SC, EELV, VEM et Mme Kabbouri) ;

1 contre (M. Afflatet)

19- Taux de la taxe sur la publicité extérieure (TPE) au 1er janvier 2026

Monsieur AFFLATET demande une confirmation sur l'exonération de taxe pour les toutes petites surfaces, ce que le Maire lui confirme. Il votera donc la délibération.

A l'unanimité

22- Barème d'indemnisation des accessoires du domaine public endommagés et des opérations d'enlèvement des dépôts sauvages

Madame DEGOUVE s'enquiert de la possibilité de mettre des amendes aux contrevenants.

Monsieur le Maire lui précise que les amendes ne sont possibles que s'il y a infraction. Ainsi, seuls les dépôts sauvages sont soumis à ce régime.

Monsieur AFFLATET rappelle qu'il est toujours favorable à majorer les tarifs pour lutter contre les « mauvais comportements » et les dégradations.

A l'unanimité

24- Tarifs pour les activités sportives pour l'année 2025-2026

Monsieur le Maire donne lecture d'une communication de Monsieur IERG, qui ne pouvait être présent ce jour.

Monsieur IERG souhaite réagir à la tribune signée par Monsieur AFFLATET, », qu'il qualifie d'infondée et préjudiciable, publiée dans le dernier numéro du Mensuel intitulé « Quand l'idéologie d'une ville entrave l'épanouissement de l'enfant. Il cite un passage de la tribune dans lequel Monsieur AFFLATET soutient que les clubs sportifs municipaux se voient imposer l'adhésion à la FSGT, ce qui serait préjudiciable à leur adhésion aux fédérations nationales. Il rappelle qu'il n'existe à Vitry aucun club sportif municipal et qu'il s'agit d'associations indépendantes. Par conséquent, celles-ci sont libres de leur mode de fonctionnement et leur choix d'affiliation. Il affirme que les propos de Monsieur AFFLATET dénigrent le travail, les engagements et l'autonomie des bénévoles. Il s'appuie alors sur l'exemple de l'Entente Sportive de Vitry, affiliée à la FSGT et à plusieurs fédérations nationales et qui est, de surplus, vecteur d'accessibilité, de mixité et de solidarité. Il souligne par ailleurs que Vitry a vu émerger un nombre important de sportifs de haut niveau. Il invite Monsieur AFFLATET à rencontrer les bénévoles pour découvrir la réalité de leur mission, loin des clichés ».

Monsieur le Maire précise que Monsieur IERG a peu goûté une tribune publiée par Monsieur AFFLATET.

Monsieur AFFLATET demande communication de l'écrit de Monsieur IERG, ce que Monsieur le Maire accepte à l'issue de la séance.

Madame DEGOUVE se félicite que la majorité municipale ait fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des activités sportives, dans un contexte économique difficile. Elle estime par ailleurs que c'est une chance d'avoir une fourchette des tarifs plutôt basse et alignée sur le quotient familial, permettant un plus grand accès aux activités sportives. Elle est aussi contente que la Ville soit adhérente à la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail), qui permet de payer moins cher pour des pratiques plus variées. Elle regrette seulement que l'écart soit aussi faible entre les tarifs des vitriots et non-vitriots, et estime que les tarifs pourraient augmenter pour ces derniers.

Monsieur le Maire précise que c'est la démarche initiée, mais de manière progressive.

Madame STEFEL estime que, de toute façon, la Ville n'aura bientôt plus le choix. Elle prend pour l'exemple la décision du conseil départemental du Val-de-Marne qui a décidé de réduire de 50% en 2025-2026 puis 100% en 2026-2027 les subventions départementales pour les clubs de niveaux 4, 5 et 6. Il y a fort à parier que la Ville va avoir des demandes de compensation de la part des organisations sportives.

Monsieur le Maire rappelle toutefois que la Ville ne pourra pas compenser la totalité des baisses de dotations et subventions que connaissent les associations.

A l'unanimité

27- Annexe n°1-1 à la convention générale de coopération avec l'association vacances-voyages-loisirs

Monsieur le Maire rappelle les chiffres de l'activité de VVL.

Madame DEGOUVE note et regrette que les tarifs, pour les villes, sont très élevés. Elle estime qu'une remise en concurrence serait utile et cite, pour l'exemple, l'UCPA (Union nationale des Centres sportives de Plein-Air).

Monsieur AFFLATET remercie Madame DEGOUVE pour son intervention, qui rejoint les interventions qu'il a pu porter lors de précédentes séances.

Monsieur le Maire rappelle que VVL prend en charge les enfants sur tous les aspects des voyages, ce que ne fait pas l'UCPA.

Madame Amimeur, Messieurs Bouvier et Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat ni au vote, en tant que conseillers intéressés.

A l'unanimité

VŒUX

33- Face à la montée du fascisme et du racisme il faut agir

Monsieur le Maire donne lecture abrégée du vœu.

Madame STEFEL rappelle que ce vœu avait été retravaillé et distribué lors de la séance du mercredi 18 juin. Elle demande si les amendements du groupe Vitry en Mieux ont été intégrés.

Monsieur le Maire confirme.

Monsieur AFFLATET demande s'il est possible de modifier un paragraphe mentionnant les « violences venant de l'extrême-droite », pour englober les violences « d'où qu'elles viennent ».

Monsieur le Maire précise qu'un amendement apporté par Madame STEFEL la semaine dernière répond à cette demande et en donne lecture qui agréée à Monsieur AFFLATET ;

A l'unanimité

Informations légales :

Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil municipal :

DC2545 du 17 avril, DC2547 du 10 avril, DC2548 du 18 avril, DC2549 à DC2551 du 23 avril, DC2552 du 6 mai, DC2553 à DC2558 du 9 mai, DC2559 du 12 mai, DC2560 du 15 mai, DC2562 à DC2564, DC2565 du 19 mai, DC2566 du 21 mai, DC2567 du 26 mai, DC2568 à DC2572 du 27 mai 2025.

Liste des décisions de renonciation au droit de préemption urbain.

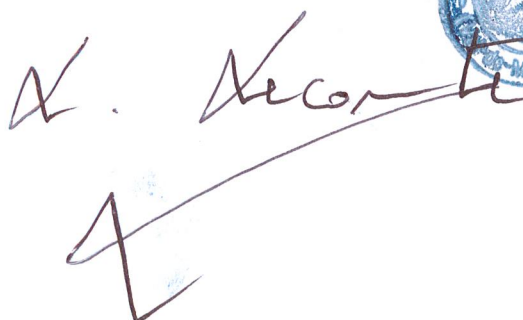
Projet d'établissement des crèches et haltes et Projet éducatif destiné aux familles

Rapport annuel de la référente déontologue de la collectivité

Le quorum n'étant plus atteint, Monsieur LE MAIRE propose de lever la séance.

La séance est levée le mardi 24 juin 2025 à 15 heure 30.

**Le secrétaire
M. LECOMTE**



**Le président
M. BELL-LLOCH**

